



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

414, chemin Luke
Saint-Armand (QC) J0J 1T0
Tél. : (450) 248-2344
Fax : (450) 248-3820
info@municipalite.saint-armand.qc.ca

No.2021-1

BULLETIN SUR L'EAU

27 mai 2021

AVIS PUBLIC

La Ville de Bedford procèdera au rinçage de son réseau d'aqueduc, du lundi le 31 mai au vendredi 4 juin prochain entre 7h et 16h. Il se peut qu'il y ait une fluctuation dans le réseau d'aqueduc occasionnant une légère coloration de l'eau. Si tel est le cas, nous vous conseillons d'effectuer votre lessive en dehors de ces heures pour éviter de tacher vos vêtements. Vous pouvez également vous référer aux recommandations ci-contre sous couleur.

INFORMATIONS

EAU POTABLE

L'aqueduc

Le réseau municipal de production et de distribution d'eau potable, appelé aqueduc, l'usine de filtration, la station de pompage, un réseau de conduites et les bornes d'incendie.

La source municipale d'eau potable est assurée par la Baie Missisquoi et le service de l'usine de filtration de l'usine de Bedford, située sur la rue Montgomery dans le secteur de Philipsburg, pour fournir l'eau à toutes les propriétés desservies par le réseau.

Couleur

La couleur jaunâtre résulte habituellement d'une baisse de pression causée par l'ouverture d'une borne fontaine, un bris d'aqueduc, l'entretien ou le rinçage du réseau. Lorsque vous détectez une coloration jaunâtre à l'eau, il est conseillé de :

- Contactez le bureau municipal pour nous aviser de la situation ;
- Ne pas consommer l'eau ;
- Ne pas utiliser l'eau chaude, des particules pourraient se loger dans le chauffe-eau. Il est d'ailleurs conseillé de le nettoyer régulièrement ;
- Éviter de faire la lessive jusqu'à ce que la situation soit corrigée ;
- Laisser couler l'eau froide du robinet pendant quelques minutes pour rincer la tuyauterie de votre immeuble lorsque la situation est corrigée.

Pour faire disparaître des tâches occasionnées par l'utilisation d'eau colorée, il est possible d'utiliser du citron, mais il faut éviter d'utiliser de l'eau de Javel.

Odeur et goût

L'eau de la municipalité ne devrait pas dégager d'odeur particulière. Les nez fins pourront déceler une faible odeur chlorée due au traitement de filtration. Un moyen très facile pour éliminer l'odeur ou le goût du chlore est de conserver un contenant d'eau fraîche au réfrigérateur afin que le chlore s'évapore.

Économiser l'eau, c'est avantageux pour tout le monde !

- Tuyauterie du réseau et équipements moins sollicités ;
- Diminution de la quantité de produits chimiques utilisés lors de la filtration des eaux propres et du traitement des eaux usées ;
- Diminution du volume de boues d'épuration à décanter, pomper, déshydrater, valoriser et transporter hors du site ;
- Diminution du coût global d'entretien comprenant l'usure prématurée des pompes.

En période de grande consommation ou de sécheresse, il est important de porter une attention particulière à sa propre consommation et éviter une surconsommation !

Le compteur d'eau



En vertu du règlement municipal no 45-03, tous les immeubles desservis par le réseau municipal d'aqueduc doivent être muni d'un compteur d'eau.

Le compteur d'eau est un instrument de mesure qui calcule la quantité d'eau consommée dans un bâtiment. Il mesure l'eau potable qui entre dans le bâtiment. Son fonctionnement est mécanique, c'est-à-dire qu'il tourne seulement si l'eau circule dans les tuyaux. Sans utilisation ni fuite, les composantes restent immobiles.

L'acquisition et l'installation du compteur sont aux frais du propriétaire. Il sera inspecté en même temps que l'ouverture du service dans le bâtiment. Il est de

la responsabilité du propriétaire de le protéger contre les intempéries, le gel, le vol ou toute autre cause pouvant l'endommager.

Comment vérifier votre consommation d'eau ?

1. Choisissez un moment précis (jour et heure) et prenez une première lecture sur votre compteur (X mètre cube)
2. Notez et conservez cette donnée
3. Prenez une seconde lecture du volume (Y mètre cube) après que ce soit écoulé la période voulue (quelques heures, une journée ou une semaine).
4. Soustrayez la première valeur de mesure à la deuxième. Le résultat obtenu correspond à la consommation pour la période donnée ($X - Y =$ votre consommation).

La municipalité utilise cette opération mathématique pour connaître le volume d'eau consommé annuellement et procéder à la facturation. Le tarif annuel calculé au mètre cube est celui qui apparaît au compte de taxe. Une tarification supplémentaire s'applique au-delà de 225 m³.

Détectez les fuites...

À l'aide du compteur d'eau

Vous pouvez utiliser la procédure expliquée précédemment sur une période prolongée durant laquelle l'utilisation devrait être nulle, la nuit ou lorsque vous quittez la maison pour un moment par exemple.

Si les composantes du compteur sont en mouvement lorsqu'il ne devrait pas y avoir consommation d'eau, recherchez la fuite dans vos conduites, branchements ou équipements (boyau d'arrosage, toilettes, robinets, etc.).

De la toilette

Pour déterminer si une toilette fuit, placez un peu de colorant alimentaire dans le réservoir et attendez 15 à 30 minutes. Si, sans avoir actionné la chasse d'eau, l'eau de la cuvette se colore, vous êtes en présence d'une fuite qui pourrait vous coûter des centaines de dollars chaque année.

(Source : *Économiser l'eau chez soi*, SCHL-CMHC.)

Eaux usées

On appelle « eaux usées » les eaux qui sont rejetées par les résidences, les commerces, les industries et les institutions du secteur urbain après consommation.

La Municipalité de Saint-Armand possède sa propre usine d'épuration des eaux usées. Son bon fonctionnement est tributaire de ce que les citoyens mettent dans la cuvette. Cheveux, lingettes, soie dentaire, serviettes et parfois même des couches s'y retrouvent et peuvent causer d'importants dommages. Il est donc important de voir à se départir des matières résiduelles de la bonne façon, en les jetant à la poubelle.

Pour en savoir plus, consultez:

- la vidéo «[La toilette n'est pas une poubelle !](#)» produite par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu